

Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2212 148

Le 31 janvier 2023

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des congés de maladie

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 7 décembre 2022 et visant à obtenir les renseignements suivants :

- « Nombre de jours de congé de maladie prolongé utilisés par les policiers de la Sûreté du Québec pour chacun des détachements suivants : Maskinongé, Shawinigan et Ste-Annede-la-Pérade pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 »;
- « Nombre de policiers qui ont bénéficié d'un congé de maladie prolongé pour chacun des détachements suivants: Maskinongé, Shawinigan et Ste-Anne-de-la-Pérade pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 ».

À la suite de l'analyse de votre demande, nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements demandés.

Nombre de policiers ayant bénéficié d'un congé de maladie prolongé (4 jours et plus) ainsi que le nombre de jours de congé de maladie pour les périodes de 4 jours et plus dans les MRC de Maskinongé, Shawinigan et des Chenaux pour les années civiles de 2019 à 2022¹

UNITÉ ORGANISATIONNELLE	NOMBRE DE PO 2019		OLICIERS ABSENTS ET NOM 2020		IBRE DE JOURS MALADIE 4 2021		JOURS ET PLUS 2022 (¹)	
	Nb policiers absents	Nb jours maladie 4 jours et plus	Nb policiers absents	Nb jours maladie 4 jours et plus	Nb policiers absents	Nb jours maladie 4 jours et plus	Nb policiers absents	Nb jours maladie 4 jours et plus
MRC Maskinongé (Saint-Boniface)	13	324	15	341	14	438	14	419
MRC Shawinigan	39	1101	26	1061	25	926	22	865
MRC des Chenaux (Ste-Anne-de-la-Pérade)	6	116	5	185	4	125	4	60

Source : Direction des ressources humaines – Sûreté du Québec

Mise à jour : 2022-12-19

¹Veuillez noter que les données pour 2022 visent la période du 1^{er} janvier au 19 décembre seulement.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels